

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlements numéros 1765 et 1766



Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 25 mai 2010, le Conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les règlements suivants :

1765 Autorisant la construction d'un terrain de soccer et de football à surface synthétique, incluant sans s'y limiter, la fourniture et l'installation du mobilier urbain et des modules de jeux, de la construction d'un stationnement asphalté, les travaux d'éclairage, la construction des services d'eau, d'égouts sanitaires et pluvial, la construction d'un bâtiment de service ainsi que tous les travaux de préparation de terrain, incluant tous les travaux nécessaires pour la complète réalisation desdits travaux, en y incluant les plans et devis et la surveillance et décrétant une dépense de 2 800 000 et un emprunt de 1 866 667 \$ à ces fins, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

1766 Modifiant le règlement numéro 1087 « *Autorisant la préparation des plans et devis relatifs à la construction d'infrastructures municipales d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de rues, d'asphaltage, de bordures de béton et de trottoir sur la rue Dumouchel entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Lafontaine et à la réfection de la rue Chénier, à partir de la rue Brunet jusqu'à la rue Dumouchel pour des travaux d'asphaltage et de trottoir, ainsi que de déplacement des utilités publiques et tous les frais connexes pour la complète réalisation desdits travaux, les honoraires professionnels, la surveillance et le contrôle de la qualité desdits travaux, dans le secteur de Saint-Benoît, autorisant également la réalisation desdits travaux et décrétant une dépense et un emprunt de 525 000 \$ à ces fins* », afin de remplacer l'annexe III pour tenir compte de la subdivision du lot 1 555 527 en huit (8) unités plutôt que neuf (9) unités.

Avis est aussi donné que les règlements suivants ont reçu les approbations légales requises :

Règlement	Personnes habiles à voter	Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
1765	Le 14 juin 2010	Le 15 juillet 2010
1766		Le 14 juillet 2010

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue St-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 21 juillet 2010

La greffière adjointe,

Mylène Brière, avocate